

France-Toulon: Repair and maintenance services of security and defence materials

OJ S 8/2023 11/01/2023

Contract notice

Services

Directive 2009/81/EC

Section I: Contracting authority/entity

I.1. Name and addresses

Official name: Direction du service de soutien de la flotte de Toulon

National registration number: 15000106300018

Postal address: BCRM Toulon SDFC DOMA BP25 cedex 9

Town: Toulon

Postal code: 83800

Country: France

E-mail: dssf-toulon.charge-suivi.fct@intradef.gouv.fr

Telephone: +33 422427297/422435839/422435571

Internet address(es):General address of the contracting authority/entity: <https://www.ixarm.com>Address of the buyer profile: <https://www.marches-publics.gouv.fr>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Defence

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities/entities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: yes

Official name: VILLE DE MARSEILLE

Postal address: Hôtel de Ville – Place Villeneuve Bargemon

Town: MARSEILLE

Postal code: 13002

Country: France

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

M22TBNT24 :Maintien en condition opérationnelle (MCO) des moyens portuaires flottants, des bateaux de petit tonnage et des engins de manœuvre portuaire principalement basés en façade méditerranéenne.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 1: Maintenance and repair services

Main site or place of performance: Base Navale de Toulon et occasionnellement d'autres ports en France métropolitaine, en outremer et à l'étranger

83800

TOULON

NUTS code FRL05 Var

II.1.3. Information about framework agreement

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in years: 7

Justification for a framework agreement, the duration of which exceeds seven years: 7ans

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent avis concerne un marché de défense ou de sécurité ayant pour objet «Maintien en condition opérationnelle (MCO) des moyens portuaires flottants, des bateaux de petit tonnage et des engins de manœuvre portuaire principalement basés en façade méditerranéenne».

Il s'agit d'un accord-cadre composite partiellement à bons de commande. En application des articles R2313-2, R2391-8 à R2391-10 du code de la commande publique, il comporte une ou plusieurs tranche(s) optionnelle (s) selon des modalités qui seront explicitées dans le dossier de la consultation. La tranche ferme comporte une part ferme et une part à bons de commande s'exécutant selon les dispositions de l'article R. 2362-8 du code de la commande publique et à commandes de fournitures ou services destinée à subvenir aux éventuels aléas techniques en application des articles R. 2372-19 à R. 2372-21 du code de la commande publique.

L'accord cadre est mono-attributaire.

Procédure choisie :

Il est passé selon une procédure avec négociation conformément aux dispositions des articles L. 2324-3, R. 2324-3 et R. 2361-8 à R. 2361-11 du code de la commande publique.

La présente publication concerne uniquement un appel à candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner.

Description des prestations :

Les prestations prévues, permettant d'assurer le maintien en condition opérationnelle des bateaux, moyens et engins portuaires (dénommés « unités ») selon le périmètre défini à la rubrique II.2.1 du présent avis, sont notamment les suivantes :

- ship check en entrée de marché permettant au titulaire d'établir l'état de référence des unités en disponibilité,
- maîtrise d'œuvre industrielle d'ensemble, gestion de projet, management, ingénierie de MCO (notamment mise à jour du référentiel technique et veille technologique...) et prestations de MCS,
- tenue en service pour satisfaire les exigences de disponibilité des unités concernées,
- entretien préventif majeur, intermédiaire et courant en arrêts techniques, et arrêts techniques de retrait du service actif, pièces et main d'œuvre (principalement dans les domaines : coque, propulsion, électricité, électronique, automatisme, auxiliaires, froid...), incluant la maîtrise de chantier, logistique de chantier et sûreté,
- prestations de MCO déclenchées au fur et à mesure des besoins (interventions sur avaries

- avec expertise et/ou réparations, prestations identifiées au forfait),
- fourniture et réparation de rechanges, soutien logistique associé,
 - prestations de hot line.

II.1.6. CPV code(s)

50600000 Repair and maintenance services of security and defence materials

II.1.7. Information about subcontracting

The tenderer has to indicate in the tender any share of the contract it may intend to subcontract to third parties and any proposed subcontractor, as well as the subject-matter of the subcontracts for which they are proposed

The tenderer has to indicate any change occurring at the level of subcontractors during the execution of the contract

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le présent marché est un accord-cadre portant sur le maintien en condition opérationnelle (MCO) des moyens portuaires flottants, des bateaux de petit tonnage et des engins de manœuvre portuaire principalement basés en façade méditerranéenne.

Il inclut environ 112 unités de la Marine nationale, de l'armée de terre, de la gendarmerie maritime et de la DGA (remorqueurs, vedettes, engins, embarcations, semi-rigides, chalands, barges automotrices, catamaran, citernes, grue flottante, ...), ainsi que deux bateaux-pompes du bataillon des marins pompiers de Marseille.

Ces unités sont actuellement principalement stationnées sur la façade méditerranéenne (à Toulon, La Valette du Var, Marseille, Saint Mandrier, Hyères et Ile du Levant, Port Vendres et en Corse), et plus ponctuellement à Biscarosse, Brest, Crozon, ou dans les ports en Outre-mer (Fort de France) et à l'étranger (Dakar et Djibouti) abritant des bases et stations navales françaises. Les unités identifiées à ce jour sont réparties suivant trois types d'engagement :

Groupe 1 : engagement de disponibilité individuelle compte tenu des missions et du besoin opérationnel associé comprenant environ :

- 2 remorqueurs côtiers de 50 T (RPC50) : Estérel et Lubéron.
- 8 remorqueurs portuaires de 30 T (RP30/RPC30) : Céladon, Azur, Ocre, Sépia , Corail, Grenat, Grège et Bistre entrée au marché le 01/10/2027.
- 5 remorqueurs-pousseurs de 10 T nouvelle génération (RP10NG) : Le Goéland, le Puffin, l'Océanite, la Sterne et le Bécasseau.
- 2 pousseurs de classe 6 T (PC6) : Le loup et le Sar.
- 2 catamarans et 1 barge de DGA/EM : Actinote 2, Nahaura et Ness-Thor (incluant l'entretien des moyens de mesures liés aux cibles).
- 5 chalands multi-missions (CMM) : entrée au marché échelonnée entre le 27/10/2025 (Luciole), le 22/11/2027 (Cigale), , le 27/03/2028 (Tianée), les 08 et 26/07/2029 (Criquet, Grillon).
- 2 bateaux pompes légers du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM) : BPL 1 et BPL 2.

Groupe 2 : entretien préventif forfaitaire et entretien correctif forfaitaire ou sur bons de commande, avec le cas échéant le maintien du certificat de classification, comprenant environ :

3 remorqueurs-pousseurs de 10T (RP10) : Otarie, Loutre et Phoque.
 4 semi-rigides : Ayguade, Gardane, Sparta, Batria
 2 vedettes : Lefort et Leria
 4 Vedettes de soutien plongeurs (VSP) NG : Zinnia, Hysope, Ophrys et Acacia
 2 Pontons Grue Automoteurs (PGA) : PGA1 et PGA2
 3 Citernes Inertes à Eaux Mazouteuses (CIEM) : CIEM 30, 32 et 34
 1 Citernes Inerte à Carburéacteur, Gazole et Huile (CICGH) : CICGH 45
 1 Vedette d'Intervention sur Rade (VIR) : Las
 1 Vedette d'Intervention sur Rade NG (VIR NG)
 1 Barge Incendie de Rade (BIR) : SALAMANDRE
 1 Vedette de soutien aux activités aéronautiques (VEH) : Palyvestre
 1 Vedette Transport d'Autorités (PM2)
 1 CTP (CRA NG)
 1 Catamaran : Barbull
 5 remorqueurs portuaires de 12T (RP12) : Giens et Lardier (RSA prévus en 2025), Balaguiet et Taillat (RSA prévus en 2026) et Port Cros (RSA prévu en 2027)
 2 remorqueurs portuaires côtiers de 12T (RPC12) : Sicié et Rascas, RSA prévus en 2025.
 2 vedettes de soutien plongeurs (VSP21) : Dionée (RSA prévu en 2025) et Ajonc (RSA prévu en 2026)
 3 citernes internes à carburéacteur, gazole et huile (CICGH) : CICGH 40, 41 et 42
 2 Citernes Inertes à Eau distillée (CIE) : CIE 28 et CIE 29
 1 Vedette d'Intervention sur Rade (VIR) : Loude (RSA prévu en 2026)
 1 Vedette pour Instruction de la Gendarmerie Maritime (ARCOR34) : MDLC Jacques dont le RSA est prévu en 2026.
 2 VPIL (Pilotes type Delta) : Mitre et Tour Royale, dont le RSA est prévu en 2030
 8 Vedettes de transport de passagers (VLI) : Nixe, Sylphide, Héléade, Ouranée, Océanide, Dryade, Hydriade, Oréade
 Groupe 3 : interventions pour entretien correctif forfaitaire ou entretien préventif ou correctif traité par bons de commande ou achats en masse, comportant environ :
 8 Vedettes Merry Fisher : PEM 4, PEM 5, EDM 1, EDM 2, EDM 3, EDM 4, EDM 5, EDM 6
 4 remorqueurs-pousseurs de 10 T nouvelle génération (RP10NG) : Le Vanneau, L'Aigrette, La Guifette, Le Courllis
 4 Embarcations Rapides des systèmes de Cibles Télécommandées (ERCT) et remorques associées : ERCT 3, 4, 7 et 8
 3 CHalands Pontés de 100 tonnes : CHP 101, 102 et 103
 1 Vedette Transport d'Autorités (VA9 – 1039 LO)
 1 ESA (ESA1)
 2 embarcations Pégase et Espadon dont le RSA est prévu en 2030
 1 CHaland Porte-Aéronefs : CHPA 02, dont le RSA est prévu en 2024
 1 vedette de l'armée de Terre Delphine dont le RSA est prévu en 2024
 1 vedette pour Instruction de la Gendarmerie Maritime : V14 Mélia dont le RSA est prévu en 2024
 1 vedette d'Intervention pour Plongeurs Démineurs : VSP 21 Giroflée dont le RSA est prévu en 2024
 1 caudataire Phaeton dont le RSA est prévu en 2024
 1 remorqueur Côtier Voith Schneider de 30 T (RCVS) : le Bison dont le RSA est prévu en 2024
 2 Bugalets 100T BUG 201 et BUG 202
 2 grues flottantes automotrices : GFA3 dont le RSA est prévu en 2025 et GFA NG dont l'entrée au marché est prévue en 2025.
 Cette répartition par groupes est susceptible d'évoluer au cours de la consultation.

Durant la durée de validité du marché, il est envisagé, par une clause de réexamen prévue dans le dossier de consultation, que des unités supplémentaires (20 au maximum) basées en métropole, à l'étranger ou en outremer, puissent être intégrées dans le groupe 1, 2 ou 3 ou que certaines unités puissent être basculées d'un groupe à un autre.
Il s'agit donc d'assurer le MCO d'un maximum de 150 unités d'un tonnage maximum de 700 T, sur 7 ans au plus, générant un maximum de 100 arrêts techniques par an, dont les arrêts techniques associés au retrait du service actif d'une partie des unités.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Les prestations faisant l'objet de tranches optionnelles sont susceptibles de s'ajouter aux prestations commandées de manière ferme.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas affermir ces tranches optionnelles.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 84 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Conformément aux articles L. 2391-7 et R. 2391-21 à R. 2391-24 du code de la commande publique, le marché peut prévoir une retenue de garantie.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Les règlements s'effectuent par virement avec délai de paiement à 30 jours maximum conformément aux dispositions des articles L. 2392-10 et R. 2392-10 du code de la commande publique.

Le financement est assuré exclusivement par les ressources budgétaires de l'État.

La monnaie de compte est l'euro.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques.

En application de l'article R. 2342-12 du code de la commande publique, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

De plus, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter une offre en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Pour l'exécution de l'accord-cadre, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

- La constitution d'un groupement et la modification d'un groupement sont acceptées entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales si tous les membres du groupement

ont été autorisés à présenter une offre ou à y participer, au moins en tant que sous-contractant accepté dans la phase de candidature, et le groupement modifié ou nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

III.1.4. Other particular conditions to which the performance of the contract is subject, in particular with regard to security of supply and security of information

III.1.4.1 Documents et informations demandés dans le cadre de la protection du secret demandés à des fins de recevabilité conformément aux articles R. 2343-4 à R. 2343-6, R. 2343-13 et R2351-14 du code de la commande publique.

Conformément aux dispositions de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dite « IGI » dans la suite du texte) et de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dite « IM » dans la suite du texte), l'exécution du marché relève des contrats sensibles.

Ainsi :

- les personnes morales admises à soumissionner pourront faire l'objet d'une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté dans les conditions prévues à la fiche 3.9 de l'IM;
- pour les personnels (notamment du titulaire, d'un sous-traitant ou tout autre opérateur économique) devant effectivement exécuter les prestations doivent faire l'objet d'une enquête administrative de sécurité préalablement au début d'exécution des prestations du marché et d'une autorisation administrative délivrée pour chaque exécutant par l'officier de sécurité responsable de la zone. De même, chaque personne physique devant intervenir devra au préalable fournir à l'administration une déclaration individuelle attestant notamment qu'elle a pris connaissance des dispositions des articles 413-9 à 413-12 du code pénal.

III.1.4.2 Exigences relatives à la sécurité des approvisionnements

Conformément à l'article R. 2351-15 du code de la commande publique, les documents de la consultation comporteront des exigences relatives à la sécurité d'approvisionnement.

III.1.5. Information about security clearance

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Personal situation

Criteria regarding the personal situation of economic operators (that may lead to their exclusion) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: - Le candidat (ou le groupement) devra produire le formulaire DC1 dans son intégralité PDifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou une lettre de candidature avec informations équivalentes et une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique.

- Le candidat devra produire un formulaire DC 2 PDifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou document équivalent.
- Si le candidat en redressement judiciaire, produire la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, ou procédure étrangère équivalente conformément à l'article R. 2343-9 du code de la commande publique.
- le numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique
- Tous renseignements ou documents justifiant de la nationalité du candidat conformément au

3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique

- Une attestation fiscale et un certificat social délivré par l'organisme de recouvrement des contributions et cotisations sociales justifiant de la régularité fiscale et sociale

Pour les candidats dans l'Union européenne (hors France) : se rapporter à la rubrique VI.3 renseignements complémentaires.

Les candidatures n'ayant pas été écartées sont examinées au regard des conditions fixées par les articles R. 2342-4 à R. 2342-6 du code de la commande publique

Criteria regarding the personal situation of subcontractors (that may lead to their rejection) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: - Tout sous-traitant au sens de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela le candidat transmet le formulaire DC 4 dans sa dernière version accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ou une déclaration mentionnant les informations prévues à l'article R. 2393-25 du code de la commande publique et une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner conformément au 6° de l'article R. 2393-25 du code de la commande publique.

- Le numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique

- Tous renseignements ou documents justifiant de la nationalité du sous-traitant conformément au 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique

Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions décrites à l'article R. 2393-21 du code de la commande publique.

III.2.2. Economic and financial ability

Criteria regarding the economic and financial standing of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions: - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

Minimum level(s) of standards possibly required: L'entreprise doit présenter un niveau de résultats financiers garantissant sa capacité à prendre en charge ce marché de manière pérenne.

Criteria regarding the economic and financial standing of subcontractors (that may lead to their rejection)

III.2.3. Technical and/or professional capacity

Criteria regarding the technical and/or professional ability of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions:

- Liste des travaux exécutés et/ou des principaux services dans le domaine du MCO naval effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé).

La preuve de l'exécution des prestations de service les plus importantes est apportée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

- Une description des sources d'approvisionnement dont le candidat dispose pour exécuter le marché public, pour faire face à d'éventuelles augmentations des besoins par suite d'une crise ou pour assurer la maintenance, la modernisation ou les adaptations des fournitures faisant l'objet du marché public, avec une indication de leur implantation géographique lorsqu'elle se trouve hors du territoire européen

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les références demandées par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Minimum level(s) of standards possibly required

- Les candidats n'ayant pas démontré par tout moyen leurs compétences dans chacun des domaines d'activités liés à l'objet du marché définis ci-dessus seront éliminés.

Les candidats doivent démontrer leur expérience, capacités et compétences dans les domaines suivants :

- maîtrise des interventions techniques de maintenance navale (en propre ou en sous-traitance) des navires et unités équivalents à ceux concernés par le marché ;

- expertise en propre ou en sous-traitance dans les domaines de la coque, propulsion, électricité, électronique élémentaire, électrotechnique, automatisme, auxiliaires et froid avec aptitude à fournir, dans un délai contraint, des analyses approfondies et des préconisations techniques suite à des avaries ;

- capacité de téléassistance avec appui technique et logistique au profit des unités déployées hors du port base ;

- capacité à intervenir majoritairement dans la base navale de Toulon, mais aussi sur les autres sites en France métropolitaine, en outremer ou à l'étranger ;

- capacité à assurer un maximum de 15 arrêts techniques en simultané sur des unités similaires à celles objet du marché.

Criteria regarding the technical and/or professional ability of subcontractors (that may lead to their rejection)

List and brief description of conditions:

- Présentation d'une liste des travaux exécutés et/ou des principales livraisons réalisées et/ou des principaux services effectués au cours des cinq dernières années, indiquant notamment la nature du projet, le montant, la date et le destinataire (public ou privé)

La preuve des livraisons et de l'exécution des prestations de service est apportée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du sous-traitant.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction has been used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

M22TBNT24

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

16.2.2023 - 16:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Pour les candidats établis dans l'Union européenne (hors France) :

1°) le formulaire DC1 renseigné dans son intégralité et PDifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou une lettre de candidature avec informations équivalentes ;

2°) le formulaire DC 2 renseigné et PDifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou document équivalent ;

3°) tous renseignements ou documents justifiant de la nationalité du candidat conformément au 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique ;

4°) un extrait du registre pertinent ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement de l'opérateur économique, attestant de l'absence de cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2341-1, aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 ainsi qu'à l'article L. 2341-3 du code de la commande publique ; Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs et moyens de preuve mentionnés aux articles R. 2143-7 à R. 2143-9 et à l'article R. 2343-8 du code de la commande publique, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les motifs d'exclusion de la procédure de passation, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'est pas prévu, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou d'établissement du candidat.

Lorsque le candidat est en redressement judiciaire ou procédure équivalente régie par le droit étranger, il produit la copie du ou des jugements prononcés conformément à l'article R. 2343-9 du code de la commande publique.

5°) un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée à l'article L. 2341-2 du code de la commande publique ;

6°) un document mentionnant leur numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts ou, si le candidat n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France ;

7°) un document attestant de la régularité de leur situation sociale au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant qu'ils sont à jour de leurs déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale ;

8°) lorsque leur immatriculation à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :

a) un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;

b) un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;

c) s'ils sont en cours d'inscription, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Date prévisionnelle de notification du marché

La date prévisionnelle de notification du marché envisagée est le premier trimestre 2024.

Sous-traitance

Les sous-traitants (ici, « sous-traitant » s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit « sous-traité », au sens de l'article L 2193-2 du code de la commande publique) seront soumis à l'acceptation de la personne publique et pourront être rejetés en vertu des dispositions des articles L.2393-8,R. 2393-21 et R. 2393-22 du code de la commande publique. Le sous-traitant sera rejeté s'il fait l'objet de l'une des interdictions de soumissionner énumérées aux articles L. 2341-1 à L. 2341-5 du code de la commande publique ou s'il ne présente pas les capacités telles que celles exigées des candidats au

marché public principal et qui sont objectivement rendues nécessaires par l'objet du sous-traité et la nature des prestations à réaliser. Ces capacités peuvent s'apprécier notamment au regard de la sécurité des informations, de la sécurité des approvisionnements, de l'aptitude à exécuter le marché public, etc.

Mise à disposition des documents de la consultation

L'attention du candidat est appelée sur le fait qu'en cours de consultation, tous les renseignements seront dématérialisés sur la PLate-forme des AChats de l'État (PLACe), accessible depuis www.marches-publics.gouv.fr ou depuis le portail www.achats.defense.gouv.fr ou www.ixarm.com.

Le candidat doit s'inscrire en utilisant une adresse électronique valide. Cette adresse est la seule voie de transmission au candidat des éventuelles modifications du dossier ou des informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il appartient donc au candidat de relever son courrier électronique régulièrement et de s'assurer que l'adresse des échanges avec la PLACE 'nepasrepondre-prod@marches-publics.gouv.fr' est accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans son entreprise.

Le candidat doit prendre ses dispositions pour permettre le traitement des correspondances avec le service dans un délai compatible avec la procédure. À cet effet, il est invité à communiquer plusieurs adresses mails en l'absence de boîte fonctionnelle de l'entreprise. Dans tous les cas, l'administration ne saurait être tenue responsable de la non réception des éléments transmis en cours de consultation.

Modalités de transmission des candidatures

Le pouvoir adjudicateur impose la signature des documents au stade des offres.

Le principe retenu est la transmission des candidatures et des offres par voie électronique.

L'administration impose le mode de transmission électronique pour l'ensemble de la consultation.

Pour chaque étape de la procédure, les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur (article R. 2332-11 du code de la commande publique).

Tout pli reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis.

Plis transmis par mail, par envoi postal, par fax : procédure interdite.

Plis par voie électronique :

Le dépôt des réponses électroniques s'effectue sur la plateforme des achats de l'État accessible depuis www.marches-publics.gouv.fr. Les modalités d'inscription des candidats et de dépôt des plis sont explicitées sur la plateforme des achats de l'État. En cas de difficultés, une assistance téléphonique ainsi qu'un courriel sont à la disposition des entreprises. Dans la rubrique aide un guide utilisateur entreprise est disponible et répond aux interrogations des opérateurs.

Pour ce mode de transmission, l'attention des candidats est attirée sur les points suivants :

- Certificat numérique

Les documents transmis par voie électronique sont signés numériquement avec un certificat numérique conforme aux dispositions en vigueur relatives à la signature électronique dans les marchés publics. Attention, la délivrance du certificat est soumise à un délai.

Si le candidat n'utilise pas l'outil de signature proposé par la plateforme des achats de l'État, il fournira gratuitement la procédure permettant la vérification de la validité de la signature.

- Copie de sauvegarde

Les opérateurs ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres électroniques. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la mention « copie de sauvegarde ». Il doit être transmis par voie postale à l'adresse figurant au

point 1.1 de l'avis.

- Format

Les documents transmis doivent être compressés. L'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus. A cet effet, seuls les formats suivants sont acceptés : Word, Excel, PowerPoint, PDF/A 1b, JPG, zip (winzip, filzip, etc.), ou équivalents tous compatibles PC. Il est recommandé d'utiliser la version 2010 du pack office ou des versions compatibles avec celle-ci.

Le cas échéant, le candidat consultera l'administration pour s'assurer de la possibilité d'utiliser d'autres formats.

Modalités de transmission d'informations protégées

Il est rappelé que la transmission de documents de niveau « Diffusion Restreinte » ne peut s'effectuer par la voie électronique sans avoir été au préalable chiffrés avec le logiciel ACID V7.

Pour les candidats ne disposant pas du logiciel ACID V7, les documents comportant une mention de protection doivent être transmis par pli séparé par voie postale à l'adresse figurant au point 1.1 de l'avis.

Langue

Conformément à l'article R. 2343-19 du code de la commande publique, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français conforme à l'original. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Toulon

Postal address: 5 rue Jean Racine CS40510 CEDEX 9

Town: Toulon

Postal code: 83041

Country: France

E-mail: greffe.ta-toulon@juradm.fr

Telephone: +33 494427930

Fax: +33 494427989

Internet address: www.justice.gouv.fr

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du greffe du tribunal administratif de Toulon - courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr - adresse Internet (U.R.L.) : www.justice.gouv.fr.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Toulon

Postal address: 5 rue Jean Racine CS40510 CEDEX 9

Town: Toulon

Postal code: 83041

Country: France

E-mail: greffe.ta-toulon@juradm.fr

Telephone: +33 494427930

Fax: +33 494427989

Internet address: www.justice.gouv.fr

VI.5. Date of dispatch of this notice

6.1.2023